

ESPACE
SAINT-LOUIS
CONSERVATOIRE

CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS
Musique - Danse - Théâtre
Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)

Espace Saint Louis - 5 rue Tournerit - 49300 CHOLET

Tél : 02 44 09 26 00

Email : conservatoire@choletagglomeration.fr

ANNÉE SCOLAIRE 2019 - 2020

THÉÂTRE

Informations pratiques


Le Choletais
L'audace pour réussir

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de vous inscrire ou d'inscrire votre enfant au Conservatoire du Choletais.

L'ensemble du personnel administratif, pédagogique et technique vous souhaite la bienvenue et vous remercie de la confiance que vous lui accordez.

Le Conservatoire du Choletais est un service de l'Agglomération du Choletais (AdC) intégré au réseau national des établissements classés par l'État (Ministère de la Culture) ; il est par ailleurs membre du collectif des 8 établissements classés de la région des Pays de la Loire (Arençonnais, Angers, La Roche s/ Yon, Laval, Le Mans, Nantes et St Nazaire), engagés dans un travail commun visant à l'organisation de la filière d'orientation professionnelle des étudiants.

La qualité de ses équipements ainsi que la valeur de son projet pédagogique ont permis à l'établissement en janvier 2012 de voir son classement renouvelé en tant que Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD).

La découverte d'un établissement d'enseignement artistique est souvent accompagnée d'un certain nombre de questions, tant sur le plan de l'organisation des cours que de la spécificité du fonctionnement global.

Ce document synthétise les rendez-vous à ne pas manquer pour effectuer sa rentrée dans de bonnes conditions, ainsi que des informations importantes liées au fonctionnement de l'établissement.

Toute l'équipe qui anime l'établissement se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et répondre à vos questions.

Nous vous souhaitons une très bonne année parmi nous, riche en rencontres, expériences, apprentissages, et émotions artistiques.

L'équipe de Direction

SOMMAIRE (interactif en version Web)

[Informations pratiques](#)

[Calendrier des dates à retenir](#)

[Admission des nouveaux élèves en cursus](#)

[La vie au Conservatoire](#)

[L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire](#)

INFORMATIONS PRATIQUES / 2019 - 2020

Coordonnées :

- Conservatoire du Choletais - Musique, Danse, Théâtre
Espace Saint Louis - 5 rue Tournierit - 49300 Cholet
- Accueil téléphonique : 02 44 09 26 00
- Email : conservatoire@choletagglomeration.fr

Horaires d'ouverture du bâtiment :

- Lundi : 8h30 - 12h et 13h30 - 21h00
- Mardi : 8h00 - 21h00
- Mercredi : 8h00 - 21h00
- Jeudi : 8h00 - 21h00
- Vendredi : 8h00 - 22h30
- Samedi : 8h30 - 19h00

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

LUNDI	-	-
MARDI	-	13h30 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
JEUDI	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
 VENDREDI	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
SAMEDI	9h00 - 12h30	-

- La bibliothèque s'adresse à tout public : chacun peut venir chercher un renseignement, consulter les livres ou dictionnaires, écouter de la musique et emprunter des documents.
- **Prêt** : le prêt se fait avec une carte-lecteur. Si vous êtes détenteur d'une carte de la Médiathèque, cette carte vous permet d'emprunter également à la Bibliothèque du Conservatoire. Pour les élèves n'ayant pas de carte de la Médiathèque, la bibliothèque du Conservatoire en délivre sur demande.

Horaires d'ouverture de la comptabilité :

LUNDI	-	-
MARDI	-	13h30 - 17h30
MERCREDI	8h00 - 12h00	13h30 - 17h30
JEUDI	-	13h30 - 17h30
 VENDREDI	-	13h30 - 17h00
SAMEDI	-	-

Horaires d'ouverture de la scolarité :

LUNDI	9h00 - 12h00	14h - 17h30
MARDI	-	14h - 17h30
MERCREDI	9h00 - 12h00	14h - 17h30
JEUDI	9h00 - 12h00	14h - 17h30
VENDREDI	9h00 - 12h00	14h - 17h30
SAMEDI	-	-

Suivi de la scolarité :

- Pour toutes questions liées à la scolarité des élèves (cursus d'études, cours, absences, orientation, etc.), Sophie GRIMAULT, Conseillère aux études, est à votre disposition et reçoit uniquement sur rendez-vous pris auprès de l'accueil ou par téléphone au 02 44 09 26 79 (*Scolarité*).

CALENDRIER DES DATES À RETENIR / 2019 - 2020

- Mercredi 4 septembre, **réunions d'information** :
 - 18h : Éveil Théâtre - Valérie Vermonet - Salle Geoffray
 - 18h : Théâtre (Initiation, Cycle I, Cycle II) - Vincent Jaspard - Salle Mnouchkine
- Samedi 7 septembre :
 - 10h30 / Salle Rossini / **réunion d'information pour les nouveaux élèves** (présentation de l'établissement, de son fonctionnement et de son projet, par l'équipe de direction du Conservatoire).
- Semaine du 9 au 14 septembre :
 - **Reprise des cours** pour tous les élèves.
- Vacances :

NB : le début des vacances a lieu après les cours de la date indiquée, la reprise a lieu le matin des jours indiqués.

Toussaint : samedi 19 octobre → lundi 4 novembre 2019

Noël : samedi 21 décembre → lundi 6 janvier 2020

Hiver : samedi 15 février → lundi 2 mars 2020

Printemps : samedi 11 avril → lundi 27 avril 2020

Autres jours de congés :

- Vendredi 1^{er} mai

- Vendredi 8 mai

- Jeudi 21 mai (Ascension) - Pont de l'Ascension : fermeture de l'établissement

- Lundi 1^{er} juin (Pentecôte)

- Samedi 27 juin 2020 : **fin des cours**

ADMISSION des NOUVEAUX ÉLÈVES en cursus (à partir de la 2nde et au-delà jusqu'à 30 ans)

Les nouveaux élèves (à partir de la 2nde) souhaitant intégrer le cursus d'Art dramatique doivent se présenter pour une rencontre avec l'enseignant :

le samedi 14 septembre à 10h00 en salle MNOUCHKINE.

Ils devront présenter une "prestation théâtre" d'une durée d'environ 3 minutes pouvant inclure :

- un extrait d'un texte littéraire,
- une poésie,
- une scène de théâtre,
- une chanson,
- un texte d'invention personnelle,
- etc.

C'est à l'issue de ce test et d'un entretien avec l'enseignant que sera prononcée (ou non) l'admission dans le cursus.

LA VIE AU CONSERVATOIRE - 1/2

1- Contrôle des absences - Assiduité aux cours - Discipline

Les élèves sont tenus d'être assidus aux différents cours auxquels ils sont inscrits. En cas d'empêchement ou de maladie de l'élève, les parents (des élèves mineurs) ou l'élève (majeur) lui-même **doivent en informer l'accueil du Conservatoire (02 44 09 26 00, répondeur 24h/24).**

En cas d'absences répétées et non motivées, la Direction de l'établissement peut prononcer un renvoi temporaire ou définitif de l'élève (mineur ou majeur).

2- Carte d'élève

Chaque élève va recevoir, par courrier postal, sa carte de scolarité 2019-20 attestant qu'il suit les cours au Conservatoire du Choletais. Cette carte est personnelle. Elle pourra lui être demandée à tout moment par le personnel chargé de la gestion ou de la surveillance de l'établissement.

La carte d'élève donne droit à une réduction sur certains spectacles et concerts donnés dans l'Agglomération du Choletais et aux tarifs "très réduits" pour les spectacles "Les Arts de Scène" organisés par le Conservatoire.

Cette carte permet aussi de réserver un studio de travail ou un casier.

En cas de perte de cette carte, la délivrance d'une nouvelle carte sera facturée 5 euros.

3- Suivi pédagogique

Les bulletins d'évaluation sont élaborés à l'aide d'un logiciel de gestion propre aux établissements d'enseignement artistique. Ils sont remplis par les professeurs, visés par l'un des membres de la direction pédagogique puis transmis aux parents.

Les parents peuvent ainsi suivre le déroulement de la scolarité de leur(s) enfant(s). Le directeur et la conseillère aux études se tiennent à leur disposition pour évoquer d'éventuels problèmes concernant la conduite des études ou l'orientation de l'élève.

4- Les Classes à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT)

Ces classes offrent une formation complète (généraliste et pratique) intégrée à la scolarité des élèves et permettent l'organisation des cours pendant le temps scolaire. Elles sont proposées en partenariat avec les collèges Saint Joseph et Clemenceau à Cholet.

En cas d'absence de l'élève pendant le temps CHAT, il appartient aux familles de prévenir impérativement le Conservatoire en plus de l'établissement scolaire.

5- Responsabilité des parents

Les éventuelles absences de professeurs font l'objet, quand les délais sont suffisants, d'un appel téléphonique et/ou de l'envoi d'un sms ou d'un courrier électronique pour prévenir les parents ; en revanche, en cas d'absence de dernière minute d'un professeur, une surveillance sera mise en place pendant la durée du cours. Les élèves autorisés par les parents peuvent s'ils le désirent regagner leur domicile (formulaire à remplir et à signer par les parents lors de l'inscription).

6- Activités publiques - spectacles

Les activités du Conservatoire sont conçues dans un but pédagogique et représentent le couronnement des apprentissages et de la pratique personnelle. Elles comprennent des concerts, animations, auditions, répétitions publiques, classes de Maîtres, spectacles...

Les élèves sont tenus d'apporter gratuitement leur concours à ces activités publiques, lorsqu'ils sont sollicités par les enseignants ou par la Direction de l'établissement.

L'ensemble de ces activités contribue également au rayonnement du Conservatoire dans l'Agglomération du Choletais et la région et témoigne de la vitalité de l'établissement.

Toute absence prévue pour une manifestation doit être connue de l'enseignant et de la Direction.

Toute absence non justifiée d'un élève programmé dans une manifestation peut entraîner le renvoi de celui-ci jusqu'à la fin de l'année scolaire.

7- Les photocopies

L'Établissement tient à préciser que la loi de 1957 sur la propriété artistique interdit la réalisation de toute photocopie d'ouvrages pédagogiques ou de partitions.

Seules sont admises les photocopies munies de l'étiquette SEAM, fournies par les enseignants, et qui entrent dans le quota toléré dans le cadre de la convention signée entre la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) et l'Agglomération du Choletais.

L'usage de photocopies ne saurait en aucun cas se substituer à l'utilisation du matériel tel qu'il est commercialisé par les éditeurs.

8- Le règlement intérieur

Les données consignées dans le présent document émanent du règlement intérieur du Conservatoire, affiché dans le hall de l'Établissement et accessible en téléchargement sur le site cholet.fr.

L'APEC **L'ASSOCIATION des PARENTS d'ÉLÈVES du CONSERVATOIRE**

L'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire du Choletais représente les parents auprès des professeurs, de la direction du Conservatoire et de l'Agglomération du Choletais au sein du Conseil d'Établissement ainsi qu'au cours d'entretiens et de réunions informelles. Son siège se situe dans l'établissement.

L'APEC vous propose :

- l'organisation de spectacles, d'échanges et de déplacements,
- une assurance pour vos instruments,
- la vente de partitions et de méthodes d'occasion, tout au long de l'année,
- etc...

L'APEC vous accueille dans son espace dédié dans le hall du Conservatoire aux heures de permanence affichées en début d'année scolaire, vous pourrez également laisser vos messages et courriers dans la boîte aux lettres située au même endroit.

Pour tout renseignement s'adresser à : apeccholet49@gmail.com

[Retour au sommaire](#)